



**À LA DÉCOUVERTE
DE MA VILLE**

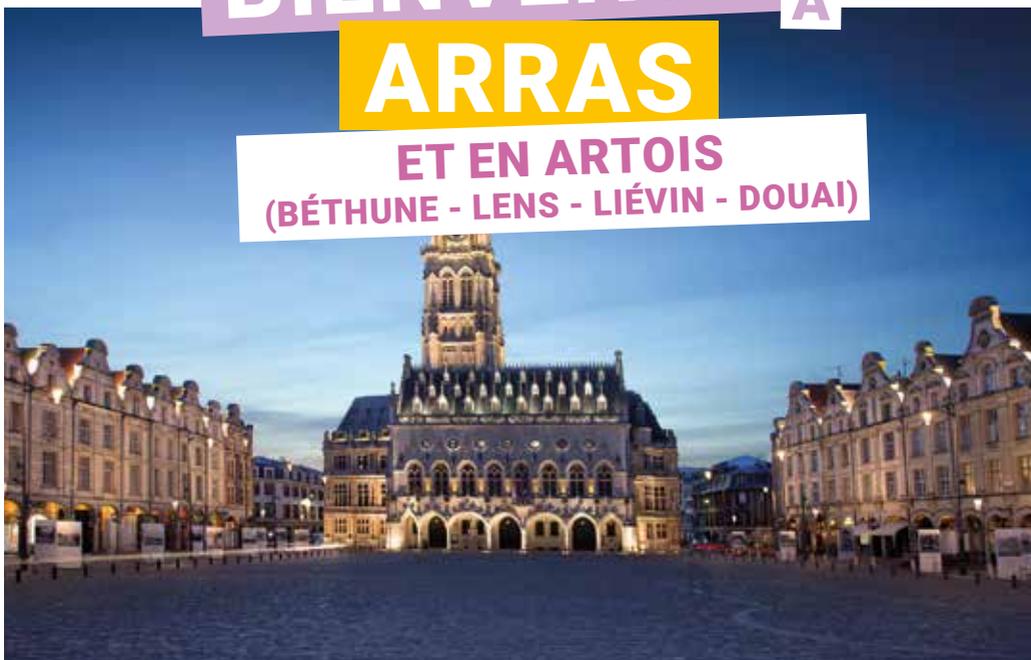


Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait découvrir
**Arras et l'Artois, votre
nouveau lieu de vie.**

BIENVENUE À

ARRAS

**ET EN ARTOIS
(BÉTHUNE - LENS - LIÉVIN - DOUAI)**





L'ARRIVEE À ARRAS ET EN ARTOIS (BETHUNE, LENS, LIEVIN, DOUAI) /

◆ L'accueil sur les campus de l'Université d'Artois

L'Université d'Artois est implantée sur 5 campus : Arras et 4 autres villes, Béthune située à 35km, Lens à 18 km, Liévin à 18km et Douai à 26km.

L'accueil des étudiants internationaux est assuré à la fois par le Service de la Vie Etudiante et par le Service des Relations Internationales, quel que soit le campus concerné, en fonction de votre profil :

• **Etudiant accueilli à titre individuel** : si vous êtes inscrits dans une formation de l'Université d'Artois directement, sans cadre de coopération, votre accueil est assuré par le **Service de la Vie Etudiante**.

Adresse : Maison de l'Etudiant, bâtiment M, Campus d'Arras.

Accueil : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Contact : 03 21 60 61 94 ou vieetudiante@univ-artois.fr

Pour en savoir plus :

- rendez-vous sur les pages dédiées du **site de l'Université d'Artois** : <http://www.univ-artois.fr> > International > Venir étudier à l'Université d'Artois > À titre individuel

- téléchargez le **mini-guide** pour les étudiants étrangers inscrits à titre individuel : <http://www.univ-artois.fr> > Vie étudiante > Vie pratique (colonne de gauche)

• **Etudiant en échange** : si vous arrivez d'un établissement partenaire de l'Université d'Artois dans le cadre d'un programme d'échange ou d'une convention, votre accueil est assuré par le **Service des Relations Internationales**.

Adresse : Maison des Relations Internationales, bâtiment H, Campus d'Arras.

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Contact : 03 21 60 38 68 ou incoming-exchange@univ-artois.fr

Pour en savoir plus : <http://www.univ-artois.fr> > International > Venir étudier à l'Université d'Artois > En programme d'échange

◆ Tutorat d'accueil à l'Université d'Artois

• **Etudiant accueilli à titre individuel** :

Vous pouvez être accueilli par des étudiants à Arras et en Artois !

Des étudiants vous donnent des conseils personnalisés et vous accompagnent. Avant votre arrivée, contactez le service de la vie étudiante : vieetudiante@univ-artois.fr

• Etudiant en échange :

Le Service des Relations Internationales recrute des étudiants tuteurs pour vous accompagner à l'arrivée et vous aider dans les démarches administratives. Le Service des Relations Internationales vous mettra en contact avec votre tuteur courant juillet.

◆ L'accueil dans les autres établissements

Si vous êtes inscrits dans un autre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les différents établissements d'enseignement supérieur** :

<https://www.campusfrance.org> > Etudiants > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

◆ Les services nationaux

- Etudiants : www.etudiant.gouv.fr

- Doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>

Bien vous accueillir est une préoccupation majeure pour tous les établissements d'enseignement supérieur en France ! Le **label Bienvenue en France** est attribué aux établissements qui remplissent des critères élevés de qualité dans l'accueil des étudiants internationaux.



LE LOGEMENT A ARRAS ET EN ARTOIS /

Se loger n'est pas toujours facile. Les loyers sont souvent élevés et les propriétaires exigent une garantie financière (caution).

L'offre de logement est cependant variée : parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, résidences étudiantes et résidences privées, logement chez l'habitant, colocation...

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant le départ de votre pays d'origine.

• A l'Université d'Artois

- Pour les étudiants accueillis à titre individuel, le service de la Vie Etudiante peut vous accompagner dans la réservation d'un logement.

- **Pour les étudiants en échange**, le Service des Relations Internationales vous contactera courant juin concernant votre logement.

• **Pour en savoir plus :**

- **consultez la page Logement du site de l'Université d'Artois** : <http://www.univ-artois.fr> > Vie étudiante > Vie pratique > Logement

- **téléchargez le Guide Logement réalisé par le CRIJ des Hauts-de-France (Centre Régional d'Information Jeunesse)** : <http://www.crij-hdf.fr> > Nos publications

• **D'autres pistes locales**

Arras :

Plateforme Logement Jeunes

Adresse : 34 bis Grand-Place, 62000 Arras.

Contact : 03 21 71 92 97 ou

plateformelogementjeunes@4aj.fr

Site : <http://plateformelogement.wixsite.com/jeunesarras>

Territoire de Lens et Liévin :

CLLAJ Lens-Liévin

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes Lens-Liévin

Contact : 03 21 74 98 15 ou cllaj@ml-lenslievin.fr

Site : <http://jecliquepourmonlogement.fr>

Béthune :

Point Information Jeunesse (PIJ)

Place Clémenceau - 62400 Béthune

Contact : 07 71 37 63 63

<https://www.location-etudiant.fr>

<https://housinganywhere.com>

• Il existe aussi un **site géré par le CROUS, Lokaviz**, qui recense notamment les **logements étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation**

Consultez *La carte des colocs*, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation :

<https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** : <https://www.campusfrance.org/fr> > S'organiser > Logement

◆ **Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement**

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

◆ **Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)**,

la CAF (Caisse des Allocations Familiales)

vous propose d'évaluer vos droits :

32 30 ou www.caf.fr

◆ **Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap**,

prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil.

Dans certains établissements, comme à **l'Université d'Artois**, il existe une **Mission handicap** qui accueille

QUELQUES CONSEILS

◆ **Se loger pour quelques jours**

Sur les sites de l'Université d'Artois, vous pouvez vous loger dans les hôtels à prix modérés en consultant les sites des **Offices de tourisme d'Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin** (voir page 6 les adresses internet).

◆ **Se loger pour une longue période :**

• **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Régional des Oeuvres Universitaires) **de Lille Nord - Pas-de-Calais, dont dépend Arras.**

Contact : 03 20 88 66 00 ou service.international@crous-lille.fr

• Le site *Trouver un logement* du CROUS :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

• **Les résidences du CROUS en Artois**

- Arras : Résidence de l'Artois, Résidence de la Citadelle, Résidence des Templiers ; Résidence Bernanos ;

- Béthune : Résidence Gérard Philipe ;

- Lens : Résidence Moreau ;

- Liévin : Résidence Alice Milliat.

• **Les plateformes de logements privés :**

Consultez par exemple :

LES DÉPLACEMENTS DANS LA RÉGION



Pour tout savoir sur les moyens de transport pour rejoindre Arras et l'Université d'Artois (par train, par avion + train), consultez la page dédiée sur le site web de l'Université :

<http://www.univ-artois.fr> > L'université > Venir à l'université



Dans les villes et leur périphérie, empruntez les transports en commun. Plus d'infos : <http://www.univ-artois.fr> > Vie étudiante > Vie pratique > Transports



Pour des trajets dans la région, prenez les trains régionaux : <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france> et pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://www.blablacar.fr/bus> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez les sites collaboratifs, par exemple : <https://www.blablacar.fr>

et accompagne les étudiants en situation de handicap : <http://www.univ-artois.fr> > Vie étudiante > Etude et handicap

Le CROUS, partout à votre service

Trouver une aide et des conseils, se restaurer, se loger, dénicher un job, tout savoir sur la vie étudiante, c'est aussi au CROUS que ça se passe !



Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est présent dans les grandes villes universitaires françaises.

Il gère les résidences et les restaurants universitaires, offre la possibilité de rencontrer des assistants sociaux, propose des activités culturelles et des offres d'emplois.



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- Se connecter sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Plus d'informations et cas particuliers sur :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > CVEC

◆ Validation de l'inscription administrative

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription administrative auprès du service en charge des inscriptions administratives de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

À SAVOIR

• Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dès votre arrivée en France, sur le site de l'ANEF (Administration numérique pour les Etrangers en France). Cette démarche est à effectuer obligatoirement dans les trois mois suivant votre arrivée : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

• Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue à la Préfecture.

• Si vous possédez un visa « mineur scolarisé » et que vous êtes devenu majeur, vous devez solliciter un titre de séjour directement sur l'ANEF ou auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivants votre majorité : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour ou VLS-TS, la demande doit se faire au cours du troisième mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Ce tutoriel pourra vous aider dans cette démarche : https://www.youtube.com/watch?v=iGha_yqN04

• Les services d'accueil de votre établissement pourront vous guider en cas de difficultés.

Pour en savoir plus sur les droits et obligations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>



LA VIE PRATIQUE /

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire, **en ligne ou dans une des agences bancaires qui sont implantées dans la région.**

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Connectez-vous au site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités. Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe médicale pluridisciplinaire qui peut vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas de l'Université d'Artois qui dispose d'un Service de Santé Étudiante (SSE)

Adresse : Campus d'Arras, 1er étage du bâtiment N.
Contact : 03 21 60 60 29.

Site : <http://www.univ-artois.fr> > vie étudiante > santé

Il existe également des permanences sur les autres campus :

- à l'IUT de Béthune (03 21 63 23 18) ;
- à Douai, le jeudi à la Maison de l'étudiant (03 27 94 50 79) ;
- à Lens à la Faculté J.Perrin, les lundi, mercredi et vendredi (03 21 79 17 06) et à l'IUT le jeudi (03 21 79 32 34) ;
- à Liévin, le mardi (03 21 45 84 83).

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et gratuite.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une assurance complémentaire la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site comparatif de mutuelles étudiantes.

S'ASSURER

En France, il est obligatoire d'assurer son logement et d'être couvert par une responsabilité civile.

- Assurance Habitation

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

- Assurance Responsabilité Civile Vie Privée :

Elle couvre tous les dommages causés par votre

faute à un tiers, à partir du moment où ce n'est pas intentionnel.

N° D'URGENCE

- **SAMU : le 15**, Service d'aide médicale urgente.
- **Police secours : le 17**, en cas de violences, vol, cambriolage.
- **Pompiers : le 18**, en cas d'incendie, fuite de gaz, dégâts des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.
- **Le 112** : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année : <http://ecolesdete.campusfrance.org>
- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

Il est important de disposer de ressources financières suffisantes pour venir étudier en France.

Travailler en France, lorsqu'on est étudiant étranger, est possible à titre accessoire, c'est à dire pour une durée maximum de 964 heures par an. Il ne peut donc s'agir que d'un **salaires d'appoint**.

Attention : pour travailler en France, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devez disposer d'un titre de **séjour étudiant** valide.

Pour vous aider dans votre recherche, 4 adresses :

- **La plateforme Carrière de l'université d'Artois, Career Center**, vous permet d'accéder à des offres d'emplois et de stage, de créer votre espace personnalisé et de déposer votre CV, qui sera visible par les entreprises partenaires de l'université. Sur votre ENT > rubrique Emplois et Stages.
- **L'université d'Artois propose** aussi des emplois étudiants au sein des services de l'établissement. Consultez les offres sur votre ENT > rubrique Offres d'emplois de l'Université.

- **Le CRIJ des Hauts-de-France** (Centre Régional d'Information Jeunesse) met à votre disposition une plateforme d'offres d'emploi et de stages : <http://www.crij-hdf.fr/>

- **Le site Jobaviz du CROUS**, pour trouver un job étudiant compatible avec vos études : <http://www.jobaviz.fr>



LES SORTIES A ARRAS ET EN ARTOIS /

PRATIQUER UN SPORT

Dans votre école ou dans votre université, vous pouvez avoir un accès privilégié gratuit au sport en vous renseignant au Service des sports de votre établissement.

L'Université d'Artois propose de nombreuses activités physiques et sportives gratuites : <http://www.univ-arts.fr> > Vie étudiante > Sport

Les services municipaux offrent également de nombreux loisirs et activités physiques et sportives :

- à Arras : <https://www.arras.fr> > mes loisirs > sport
- à Béthune : www.bethune.fr > Ma ville au quotidien > Sport
- à Lens : <https://villedelens.fr> > Mes activités > Sport
- à Liévin : <https://lievin.fr/> > Mes loisirs > Sport
- à Douai : <https://www.douai.fr> > Vivante > Sports

PARTICIPER

Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus, **renseignez-vous dans votre établissement** (Service de la vie étudiante) ou **consultez les sites nationaux** : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

A l'Université d'Artois, vous pouvez :

- consulter la **liste de toutes les associations étudiantes** : <http://www.univ-arts.fr> > Vie étudiante > Associations étudiantes > Guide des associations

- rejoindre le **groupe Facebook des Etudiants internationaux** inscrits à titre individuel : Facebook « Etudiants internationaux de l'université d'Artois »

- fréquenter les **lieux collaboratifs** :

- **La Ruche**, lieu de recherche et de création : <http://www.univ-arts.fr> > vie étudiante > événements culturels > La Ruche

- **La Cafet'**, un tiers-lieu situé, à Arras, dans la Maison

de l'Étudiant à côté de La Ruche, où chacun est *consom'acteur*.

- **Les Bibliothèques Universitaires** d'Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin proposent notamment des espaces de *coworking*.

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

Les villes d'Artois (Arras, Béthune, Douai, Lens, Liévin) proposent de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête. Cinémas, concerts, théâtres, musées, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps.

A l'Université d'Artois, le Service Vie Culturelle et Associative organise de nombreuses rencontres tout au long de l'année : <http://www.univ-arts.fr> > vie étudiante > événements culturels

Pour se distraire ou se cultiver dans chacune des villes d'Artois, vous pouvez consulter **les sites des Offices de tourisme** :

- Arras : <https://www.arraspaysdarts.com/>
- Béthune : <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr/>
- Lens et Liévin : <http://www.tourisme-lenslievin.fr/>
- Douai : <http://www.douais-tourisme.fr/>

Pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consultez le **grand quotidien régional, La Voix du Nord**, disponible en kiosque ou sur internet : <http://www.lavoixdunord.fr>



LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

A Arras :

- La Grand-Place, splendide place bordée d'édifices de style flamand.
- La Place des Héros, avec l'Hôtel de Ville et son beffroi, classé au Patrimoine mondial par l'Unesco.
- La place Victor Hugo, belle place octogonale.
- Le musée des Beaux-Arts.
- La Citadelle Vauban, classée au Patrimoine mondial.
- Le circuit des Boves, galeries formant une petite ville souterraine.
- Le site de Nemetacum, vestiges de la ville antique romaine.

A Béthune :

- La Grand-Place et ses façades Art déco.
- Le beffroi, classé au Patrimoine mondial par l'Unesco.
- Labanque, situé dans le bâtiment qui accueillait la Banque de France de Béthune, un musée étonnant qui propose expositions, visites et ateliers.
- La Tour Saint-Ignace, dernier élément fortifié de Béthune.

- La Fabrique, dans les locaux Art déco, lieu de rencontres et de débats.

A Lens :

- La gare SNCF, un des édifices les plus emblématiques de l'Art déco.
- Les chemins de mémoire, terre d'histoire, le secteur lensois pendant la guerre 1914-1918.
- Le Louvre-Lens, les collections du Louvre sont désormais à Lens dans un bâtiment dessiné par des architectes japonais.
- L'actuelle Faculté des Sciences Jean Perrin qui abritait à l'origine les Grands Bureaux de la Société des Mines.

A Liévin :

- L'Hôtel de ville, construit en béton armé au moment de la Reconstruction inauguré en 1926.
- Le bassin minier, inscrit au Patrimoine mondial par l'Unesco.
- Le Quartier St Amé, avec son chevalement (ou chevalet), grande tour métallique construite sur l'ouverture du puits de mine.

A Douai :

- Arkeos, musée-parc archéologique.
- Le beffroi, chef d'œuvre gothique du Moyen-Age.
- Le Musée d'Art de la Chartreuse, dans l'ancien couvent des Chartreux.



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

JANVIER : les Nuits de la Lecture, dans plusieurs villes des Hauts-de-France dont Arras et Liévin.

FÉVRIER : Liévin : meeting d'athlétisme Hauts-de-France/Pas-de-Calais, un événement international.

MARS : Liévin : le Métal-Fest. Béthune : les printemps portugais.

AVRIL : Béthune : le Carnaval, dans la tradition des carnivals du Pas-de-Calais. **Lens : PolarLens**, salon du livre policier.

MAI : La Nuit européenne des musées, les musées des Beaux-Arts ouvrent leurs portes (animations et visite, entrée gratuite). **Béthune : le Printemps de l'Art déco** (visites, événements, animation). **Béthune : Motarfois**, au rythme des grosses cylindrées (animations, show motos et concerts). **Lens : la Route du Louvre** (randonnée, marathon).

JUIN : La Fête de la musique, de la musique partout dans les villes (concerts gratuits). **Béthune : La Nature dans tous les sens**, une fête qui met en valeur la nature et le monde agricole. **Liévin : la semaine de la Jeunesse et la Color Run**, une course haute en couleur.

JUILLET : Arras : Main Square Festival, musiques actuelles à la Citadelle. **Douai : les fêtes de Gayant** (arts de la rue, musique).

AOÛT : Arras : la Fête de l'Andouillette, événement incontournable de la région, fête traditionnelle et conviviale (nombreuses animations gratuites) et les courses d'Arras, découverte de la ville en courant dans le centre historique. **Béthune : festival Béthune Rétro** (concerts, expositions de véhicules).

SEPTEMBRE : Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement dans la Région. **Arras : La nuit des bassins** et le **Beer Potes Festival**.

OCTOBRE : Arras : La Nuit des Etudiants du Monde **Lens : Fête de la science**, dans les laboratoires de l'Université.

NOVEMBRE : Arras Film Festival, festival de cinéma français et européen (tarifs réduits étudiants).

DÉCEMBRE : Arras : Le village de Noël.

**ÉCHANGER
& PARTAGER**



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

Communauté urbaine d'Arras :

108 000 habitants

- Ville d'Arras : **42 000** habitants
- Ville de Béthune : **25 000** habitants
- Ville de Douai : **40 000** habitants
- Ville de Lens : **31 000** habitants
- Ville de Liévin : **30 000** habitants

UNIVERSITÉ D'ARTOIS :

- **10** COMPOSANTES
- **2** ÉCOLES DOCTORALES
- **17** UNITÉS DE RECHERCHE
- **192** DOCTORANTS

ARRAS

CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS,

l'un des **5** départements
de la Région des
Hauts-de-France

Arras, Douai et Lens,
classées parmi les villes
universitaires française
où il fait bon vivre et étudier

(palmarès du magazine L'Étudiant)

Université d'Artois,
université pluridisciplinaire et multi-site
(Arras, Béthune, Douai, Lens, Liévin) :



13 500
étudiants

dont 1250 étudiants internationaux
de 72 nationalités différentes

**RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE, 5^E RÉGION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS EN FRANCE (24 000 ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX)**

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements :
<https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/hauts-de-france-555>

CAMPUS FRANCE PARIS

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org